

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2015 B 04424 Numéro SIREN : 815 007 711 Nom ou dénomination : A.G.L

Ce dépôt a été enregistré le 17/05/2024 sous le numéro de dépôt 6246

①

BILAN SIMPLIFIE

DGFiP N° 2033-A-SD2020

Désignation de l'entreprise A.G.L.		50 AVENUE DE PARIS		Signature ☐ Néant ☐		
Adresse de l'entreprise		95600 EAUBONNE		17 MAI 2024		
SIRET		8 1 5 0 0 7 7 1 1 0 0 0 1 4				
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		
		12				
		Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le		
		31122021		31122020		
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
		Net 3		Net 4		
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012		
		014		016		
	Immobilisations corporelles*	028	3 800	030	2 040	
	Immobilisations financières* (1)	040	5 100	042	5 100	
	Total I (5)	044	8 900	048	2 040	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052	
		Marchandises *	060	7 634	062	7 634
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070		
		072	11 495	074	11 495	
	Valeurs mobilières de placement	080		082		
	Disponibilités	084	5 408	086	5 408	
	Charges constatées d'avance *	092		094		
	Total II	096	24 537	098	24 537	
	Total général (I + II)	110	33 437	112	2 040	
PASSIF		Exercice N NET 1		Exercice N-1 NET 2		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	2 000	120	2 000	
	Ecarts de réévaluation	124		124		
	Réserve légale	126		126		
	Réserves réglementées*	130		130		
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	131		132		
	Report à nouveau	134	9 920	134	12 271	
	Résultat de l'exercice	136	(3 424)	136	(2 352)	
	Provisions réglementées	140		140		
Total I	142	8 495	142	11 920		
Provisions pour risques et charges	Total II	154		154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164		
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)	169	20 901	172	10 444	
	Produits constatés d'avance	174		174		
Total III	176	22 901	176	10 444		
Total général (I + II + III)	180	31 397	180	22 363		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	5 100	(4) Dont dettes à plus d'un an	195	
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

②

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD2020

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: A.G.L.		Néant			
A - RESULTAT COMPTABLE				Exercice N clos le 31122021	Exercice N-1 clos le 31122020		
				1	2		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			210	144 261	165 756	
	Production vendue { biens services * }	dont export et livraisons	209	214			
		intracommunautaires	215	218			
			217				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée *			224			
	Subventions d'exploitation reçues			226			
Autres produits			230				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	144 261	165 756	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)			234	77 632	125 425	
	Variation de stock (marchandises) *			236	(5 001)	(1 096)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238	580	409	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *			240			
	Autres charges externes * : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	31 102	28 490	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	871	244	871		
	Rémunérations du personnel *			250	28 950	5 490	
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)			252	11 443	7 074	
	Dotations aux amortissements *			254	440	280	
	Dotations aux provisions			256			
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262			
		260					
	Total des charges d'exploitation (II)				264	146 016	166 073
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				270	(1 755)	(317)	
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERS	Produits financiers (III)			280			
	Produits exceptionnels (IV)			290			
	Charges financières (V)			294	1 669	2 035	
	Charges exceptionnelles	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347		300		
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348				
	Impôts sur les bénéfices * (VII)			306			
	2 - BENEFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)				310	(3 424)	(2 352)
B - RESULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314 3 424	
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *			316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318			
	Provisions non déductibles *			322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)			324			
	Divers * dont intérêts excédentaires des cptes-ccts d'associés	247		330			
	écart de valeurs liquidatives sur OPCVM *	248					
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249		251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999			
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Zone franche urbaine (44. octies et 44 octies A)	987		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		
	Pôles de compétitivité hors CICE (art 44 undecies)	990		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	991		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344		
	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		
	Divers * dont			Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648					
	Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)				127		
Zones de revitalisation rurales (44. quinquies)				138			
Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)				992			
Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)				993			
Deduction exceptionnelle simulateur de conduite				641			
Résultat fiscal avant imputation des déficits antérieurs				352			
Déficits	Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		354	3 424	
	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables : * dont imputés sur le résultat :				360		
RESULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DEFICITS				370			
Bénéfice col. 1		Déficit col. 2		372	3 424		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

3

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2020

Formulaire obligatoire (article 302 Septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : A.G.L.										Néant ☐	
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *											
ACTIF IMMOBILISE										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice											
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406													
	Autres	410		412		414		416													
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432		434		436													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	2 200	442		444		446	2 200												
	Installations générales agencements divers	450	1 600	452		454		456	1 600												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476													
Immobilisations financières		480	5 100	482		484		486	5 100												
TOTAL		490	8 900	492		494		496	8 900												
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice													
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522		524		526													
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532	440	534		536	440												
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	1 600	542		544		546	1 600												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566													
TOTAL		570	1 600	572	440	574		576	2 040												
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 % 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																			
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10										
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
					Court terme *	Long terme															
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,80 % ⑦	0 % ⑧													
1																					
2																					
3																					
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589													
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾					579	Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596	585	597	599													

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES - DEFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Septies
A bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise : A.G.L.Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations: dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES				C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DEDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)			
	Dotations		Reprises				
Immob. incorporelles	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
Terrains	710		715		2		
Constructions	720		725		3		
Inst. techniques mat. et outillage	730		735		4		
Inst. générales, agencements amén. div.	740		745		5		
Matériel de transport	750		755		6		
Autres immobilisations corporelles	760		765		7		
TOTAL	770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B		
				780			

II DEFICITS REPORTABLES			III DEFICITS PROVENANT DE L'APPLICATION DU 209C		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982		Résultat déficitaire relevant de l'article 209C du CGI	995	
Déficits imputés	983		Déficits étrangers des PME antérieurement déduits (article 209C du CGI)	996	
Déficits reportables	984				
Déficits de l'exercice	860				
Total des déficits restant à reporter	870				

IV DIVERS		
Primes et cotisations complémentaires facultatives	381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI	325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	380	
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326	
N° du centre de gestion agréé	388	
Montant de la TVA collectée	374	8 859
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)	378	9 827
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant	399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice	398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI	397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

5

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFP N° 2033-E 2020

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A.G.L.		Néant ☐ *
Exercice ouvert le : 01012021	et clos le : 31122021	Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE		
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	144 261
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	144 261
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	5 001
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	5 001
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	121	80 485
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	3 041
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	83 526
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137
		65 736
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		117
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.		
Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	186	

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

« SARL AGL »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : EAUBONNE (95600)
50 Avenue de PARIS
R.C. PONTOISE
SIREN : 815.007.711.

=====

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

=====

L'an Deux mille vingt et un, le 21 juin à dix heures, Les Membres de la Société à Responsabilité Limitée, dite « AGL » au capital de 2000 euros, divisé en 2000 Parts de UN euros chacune, se sont réunis au siège social, sur convocation de Monsieur OUBIHI Abdellah, Gérant, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et Approbation des comptes de l'exercice 2021.
- Affectation des résultats 2021.

Sont présents :

Monsieur OUBIHI Abdellah
3 Allée de Broglie -95200 SARCELLES,
Porteur de 1000 Parts.

Madame OUBIHI Khadija
3 Allée de Broglie 95200 SARCELLES
Porteur de 1000 parts

Ensemble..... 2000 Parts.

Monsieur OUBIHI Abdellah qui préside la séance en qualité de Gérant, constate que le'associé présent est attributaires de l'intégralité des parts composant le capital social et qu'en conséquence l'Assemblée peut valablement délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Monsieur OUBIHI Abdellah donne lecture des bilans et compte d'exploitation de l'exercice 2021, qui se soldent par un déficit net comptable de 3424 euros.
Après divers échanges de vues et personne ne demandent plus la parole, les résolutions suivantes ont été adoptées à l'unanimité.

« SARL A G L »
Société à Responsabilité Limitée
Au capital de 2000 euros
Siège social : EAUBONNE (95600)
50 Avenue de Paris
R.C.S. PONTOISE 815.007..711.

RAPPORT DE GESTION

Chers Associés,

En application de l'article 56 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous réunissons en Assemblée Générale ordinaire pour soumettre à votre approbation les comptes arrêtés au 31 décembre de l'année 2021 et le rapport de gestion exposant l'activité et la situation de la société à cette dernière date.

Le résultat fiscal de la société au 31 décembre 2021 se définit par un déficit de 3424 euros.

I-ACTIVITE ET SITUATION DE LA SOCIETE AU 31 DECEMBRE 2021.

Le chiffre d'affaire, réalisé à la clôture de l'exercice 2021 s'élève au montant hors taxe de 144261 euros en comparaison de celui de l'année 2020, qui s'est élevé à 165756 euros. Soit une forte baisse par rapport à l'année précédente.
Donc, ce chiffre d'affaire est suffisant pour couvrir l'intégralité des charges d'exploitation de 2021 qui se sont élevées à 146016 euros par rapport aux charges de l'exercice 2020 qui se sont élevées à 166073 euros du dernier exercice approuvé.

Nous avons beaucoup baissé en comparaison du chiffre d'affaire de l'année 2020.

II-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT AU 31 DECEMBRE 2021.

L'exercice 2021 se clôture par un déficit de 3424 euros net qui s'impute au compte Report à Nouveau.

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels au 31 décembre 2021 tels qu'ils vous sont présentés et donner quitus de sa gestion à votre gérant pour ce même exercice.

Première Résolution

L'associé présent approuve le bilan et compte d'exploitation de l'exercice 2021 qui se soldent par un déficit de 3424 euros qui s'impute au compte Report à Nouveau.

Deuxième Résolution

La collectivité de l'associé donne quitus entier au gérant pour l'exercice 2021 pour l'accomplissement de sa mission concernant le même exercice.

Troisième Résolution

Personne ne prenant plus la parole, la séance est levée. Tous pouvoirs sont donnés au Porteur d'un exemplaire ou d'un extrait du présent Procès-Verbal, certifié conforme par le gérant pour accomplir les formalités prévues par la loi. De tout ce que dessus il a été dressé Procès-Verbal.

Le Président de Séance,
Gérant de la Société
Mr OUBIHI Abdellah

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Madame OUBIHI Khadija

A handwritten signature in black ink, featuring a horizontal line with a small, stylized mark above it.